

# Règlement d'ordre intérieur

## Inscription

### Conditions financières

Le droit d'inscription pour l'année scolaire 2020-2021 est fixé à

- 5 700 € pour un enfant fréquentant l'école
- 9 500 € pour deux enfants fréquentant l'école
- 11 400 € pour trois enfants fréquentant l'école
- 13 300 € pour quatre enfants fréquentant l'école

Lors de la première inscription, un forfait de 300 € est ajouté aux montants précités.

Le minerval comprend les frais d'encadrement, les assurances, les charges inhérentes au bâtiment, les consommables, les fournitures scolaires et le matériel spécifique aux diverses activités et, la première année, la participation d'un parent à la formation « Un autre regard sur l'enfant ».

A. L'inscription est effective dès signature du contrat ou dès que l'enfant fréquente « Les deux chênes ».

B. Le droit d'inscription est exigible dès l'inscription ou la présence de l'enfant.

C. Le contrat d'engagement avec l'asbl couvre une année scolaire complète.

D. Si un plan de paiement est établi de commun accord, une amende de 50€ sera due par mois de retard. L'asbl se réserve le droit de ne pas accueillir l'enfant jusqu'à régularisation. En outre, tous les frais de recouvrement quels qu'ils soient seront à charge exclusive des parents.

E. Lorsqu'en cours d'année scolaire, un élève ne peut poursuivre sa scolarité au sein de l'asbl, le minerval est non-remboursable et, s'il n'a pas été totalement payé, le solde reste exigible.

## Responsabilités

### Horaires

Les enfants sont pris en charge de 8h30 à 15h45 (12h le mercredi).

Une garderie est organisée sur inscription préalable :

- le matin dès 8h
- l'après-midi jusqu'à 16h30 (12h30 le mercredi)

En leur présence, la responsabilité des parents envers leurs enfants prime sur celle de l'asbl.

Sans autorisation écrite, datée et signée par les parents, aucun enfant ne quitte seul le domaine.

### Vie en société

Chacun se conformera aux règles et consignes données par l'équipe éducative et ce, dans un souci de bienveillance et de sécurité.

Chacun respectera

- la quiétude des propriétaires et du voisinage ;
- les limites déterminées entre les espaces privés et publics, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

## Lieu et matériel

Chacun respectera les bâtiments, le mobilier, le matériel et le domaine.

En cas de dégâts occasionnés intentionnellement ou non, l'asbl se réserve le droit de réclamer réparation aux parents. La responsabilité de l'asbl ne couvre pas la perte, le vol ou les dommages causés aux objets personnels.

## Santé

Aucun médicament ne peut être administré sans un avis écrit du médecin traitant.

## Recommandations

Nous prôtons une alimentation saine et exempte de sucre. C'est pourquoi nous vous demandons de fournir à votre enfant des en-cas naturels (fruits, crudités, pain, pâtisseries « maison » sans sucre... ).

Nous guidons les enfants vers une société 0 déchet. Les collations et pique-niques seront emballés dans une boîte ou pochette réutilisable.

## Assurances

L'asbl a souscrit à plusieurs polices d'assurances collectives couvrant les responsabilités civile et objective et les accidents corporels dans le cadre de ses activités.

Les parents qui le désirent peuvent obtenir copie des contrats d'assurances.

## Calendrier

Rentrée scolaire	mardi 1 <sup>er</sup> septembre 2020
Réunion de parents	date à préciser
Fête de la Communauté française	dimanche 27 septembre 2020
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 2 novembre 2020 au vendredi 6 novembre 2020
Commémoration du 11 novembre	mercredi 11 novembre 2020
Goûter de Noël	jeudi 17 décembre 2020
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 21 décembre 2020 au vendredi 1 <sup>er</sup> janvier 2021
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 15 février 2021 au vendredi 19 février 2021
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 5 avril 2021 au vendredi 16 avril 2021
Congé	vendredi 30 avril 2021
Fête du 1 <sup>er</sup> mai	samedi 1 <sup>er</sup> mai 2021
Congé de l'Ascension	jeudi 13 mai 2021
Congé	vendredi 14 mai 2021
Lundi de Pentecôte	lundi 24 mai 2021